



Conditions contractuelles des sites de réservation en ligne – 13/06/2017

Suite à ses multiples interventions, la Brussels Hotels Association (BHA) se félicite des initiatives entreprises par les Ministres Peeters et Borsus en vue de résoudre le problème posé par certaines conditions contractuelles des sites de réservation en ligne. Le secteur hôtelier demande l'interdiction des clauses de parité tarifaire étroite. Celles-ci empêchent les hôtels de proposer, sur leur propre site web, des tarifs plus avantageux que ceux indiqués sur les sites de réservation en ligne.

La France, l'Allemagne et l'Autriche ont déjà légiféré en la matière en interdisant de telles clauses. Le Ministre Peeters a confirmé lors d'une rencontre avec le secteur hôtelier, tenue ce jour, vouloir analyser ce problème et prendre les mesures nécessaires. Le Ministre Borsus a par ailleurs confirmé vouloir proposer un texte au Gouvernement visant à interdire ces clauses. La BHA appelle de ses vœux un dénouement rapide dans ce dossier dans l'intérêt des consommateurs et de la profession.

***La Brussels Hotels Association (BHA)** est l'organisation professionnelle du secteur hôtelier, ses membres représentent 12.500 emplois et 15.000 chambres dans la Région de Bruxelles-Capitale et son hinterland économique. Plus d'informations :*

www.brusselshotelsassociation.be

Contact BHA: Rodolphe Van Weyenbergh - 0485 48 33 53 - rvw@brusselshotelsassociation.be